

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 28 janvier 2009

Le vingt huit janvier deux mille neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Étaient présents : Pierre JACQUIS, Francis LAMBERT, Yves PHILIPPE, Jean-François CHERREY, Gérard HOTTE, Ysabel PLUSQUELLEC, Laurent MATHIRON, Joël LAGOGUEY, Jacques CHAMPAGNE

Pouvoir : Catherine DIENNE donné à Pierre JACQUIS

Absent excusé : Olivier PARISOT

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE.

AFFECTATION DE CREDITS AVANT BUDGET 2009

Monsieur le Maire explique qu'une facture de l'O.N.F. correspondant à des travaux d'investissement réalisés en 2008 nécessite l'affectation de crédits pour un montant de 1626 euros et nécessite l'intégration de ce même montant au budget 2009 en section investissement.

Le conseil Municipal après délibération **ACCEPTE** cette affectation et la réintégration au budget 2009.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture de l'Aube via internet. Cette solution permet une plus grande rapidité, évite des frais d'affranchissement et est accompagnée d'une signature électronique sécurisée.

Le conseil Municipal après délibération **ACCEPTE** cette proposition.

CONVENTION DE SURVEILLANCE DANS LE CAR DE TRANSPORT SCOLAIRE MATERNELLE – PRIMAIRE D'AUXON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la surveillance dans le car de transports scolaires des écoles maternelle et primaire d'Auxon sera effective à compter du 2 février 2009.

Dans ce cadre, il présente la Convention de surveillance, proposée par le Syndicat de Transports Scolaire d'Ervy le Chatel :

L'agent de surveillance est recruté et rémunéré par le Syndicat, chaque mois le remboursement du traitement brut et des charges patronales sera

effectué par les 4 communes concernées (Coursan-en-othé, Villeneuve au chemin, Vosnon et Eaux-Puiseaux) au prorata du nombre d'habitants et le remboursement de l'assurance du personnel se fera annuellement.
Le conseil Municipal après délibération **ACCEPTE** cette convention.

RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Dans le cadre de la reconduction du contrat de travail à durée déterminée de 2 ans de Madame Gisèle Durupt, agent d'entretien qui effectue 2 h hebdomadaire, Monsieur le Maire Propose la possibilité à la fin du contrat une reconduction sans déposer au Centre de Gestion une déclaration de vacance d'emploi.

Le conseil Municipal après délibération **ACCEPTE** cette proposition.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs de l'année 2008 :

Pour la Commune (hors travaux d'assainissement) :

dépenses de fonctionnement	106 902,19 €
recettes de fonctionnement	112 644,69 €
dépenses d'investissement	29 020,94 €
recettes d'investissement	23 424,14 €

Pour le Multiservice :

dépenses de fonctionnement	1 567,54 €
recettes de fonctionnement	25 752,76 €
dépenses d'investissement	5 437,74 €
recettes d'investissement	53 307,25 €

Pour le Service de l'eau :

dépenses de fonctionnement	25 579,29 €
recettes de fonctionnement	25 591,69 €
dépenses d'investissement	5 747,06 €
recettes d'investissement	6 873,00 €

Pour le CCAS :

dépenses de fonctionnement	1 497,20 €
recettes de fonctionnement	2 000,00 €

Le Conseil Municipal après délibération **ACCEPTE** les comptes administratifs 2008.